



COSCEN

Conseil d'Orientation pour le Suivi
des Conséquences des Essais Nucléaires

Papeete le 22 novembre 2006

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COSCEN DU 13 NOVEMBRE 2006

Participants :

- Dr Charles TETARIA (Ministre de la Santé)
- M. Philippe SIU (Vice-Présidence)
- M. Jacques VIAL (Direction de l'Equipement)
- M. Philippe COURAUD (Service de l'Urbanisme)
- M. Pierre COISSAC (Ministère du Développement Durable)
- M. Nathaniel MAGNAN (Ministère de la Santé)
- Mme Unutea HIRSHON (Représentante APF)
- M. Jacky BRYANT (Représentant APF)
- Mme Sabrina BIRK (Représentante APF)
- M. John DOOM (Moruroa e tatou)
- M. Roland OLDHAM (Moruroa e tatou)
- M. Marius CHAN (Moruroa e tatou)
- Dr Gilles SOUBIRAN
- M. Bruno BARRILLOT (Expert du COSCEN)

La réunion a commencé à 17 heures et s'est terminée à 19 h 15.

L'ordre du jour prévu a été modifié en raison des changements au ministère de la Santé et des sollicitations du Haut-Commissariat à l'occasion de la présence de M. Jurien de la Gravière en Polynésie française du 13 au 15 novembre 2006. A la demande du nouveau ministre de la santé, Mme Unutea HIRSHON a présidé la réunion avant son arrivée.

POINT 1 : STATUT DU COSCEN

M. Philippe Siu pose la question du statut du Coscen, suite à la démission de Mme Pia Hiro, ministre de la Santé et Présidente du COSCEN. Au regard de l'arrêté n° 1978/PR du 7 août 2006, la question ne se pose pas puisque que c'est le « ministre chargé de la santé » - et non Mme Pia Hiro nominativement – qui est nommé président du COSCEN.

POINT 2 : RENCONTRE DU COSCEN AVEC M. JURIEN DE LA GRAVIERE SUR LE « DOSSIER SANTÉ »

Pour faire suite à la sollicitation de Mme Pia HIRO auprès du Haut-Commissariat pour la mise en œuvre des propositions sur la santé faites par le DSND en octobre 2006, une réunion a été proposée avec M. Jurien de la Gravière le mercredi 15 novembre à 16 h dans la salle de réunion du Ministère de la Santé. Un ordre du jour a été préparé portant sur les 4 points suivants :

1 - Suivi sanitaire annuel ou biennuel des habitants de la zone Mangareva, Tureia et autres atolls périphériques

- comment organiser ce suivi en lien avec les infirmeries des îles concernées, des maires, de la Direction et du Ministère de la Santé et de la population des îles ?

- le DSND ayant proposé du personnel du Service de santé des Armées : comment coordonner avec les Services du Pays ?

- quand commencer ?

- confirmation de la prise en charge financière par le ministère de la Défense.

2 - Etudes sanitaires proposées

- Le DSND a proposé une "étude de cas" sur une population précise de la "zone Mangareva et des îles périphériques". Est-ce qu'une étude de ce type correspond à une demande de ces populations ou à une véritable urgence ?

- Le COSCEN/Ministère de la Santé peuvent-ils proposer un protocole d'étude sur un sujet à leur convenance qui correspondrait à un besoin réel, par exemple une étude médicale sur les anciens travailleurs ?

Où en est la constitution de la liste des personnels polynésiens civils ou militaires ayant été employés au CEP ?

Les équipes de recherche seront-elles indépendantes, tant au niveau du personnel que du type de recherche ? Ces équipes peuvent-elles être proposées par le COSCEN/Ministère de la Santé ?

Le Ministère de la Défense a-t-il prévu des crédits pour la réalisation de ces études ?

3 - L'ouverture des archives

- Des demandes de consultation des archives SMSR, SMCB et météorologiques ont été demandées par les équipes de chercheurs de l'INSERM pour les besoins de leurs études. Quelle réponse leur a-t-elle été faite ?

- D'autres demandes ont été faites par d'autres "catégories" de chercheurs : historiens, politologues...

Comment donner suite à ces demandes ?

4 - Question annexe

Le COSCEN est toujours en attente du protocole de surveillance radiologique et géomécanique de Moruroa. Ce protocole permettra au COSCEN de faire une proposition précise pour sa participation à la prochaine mission de surveillance annoncée.

Le COSCEN décide que la délégation qui participera à cette réunion sur le « dossier santé » sera ainsi composée :

- Dr Charles TETARIA, Ministre de la Santé & Président du COSCEN
- Mme Unutea HIRSHON (Assemblée de la Polynésie française)
- M. Roland OLDHAM (Moruroa e tatou)
- M. John DOOM (Moruroa e tatou)
- Dr Nathaniel MAGNAN (Ministère de la Santé)
- M. Bruno BARRILLOT (Ministère de la Santé)

Concernant la liste des anciens travailleurs de Moruroa, des informations données par M. Jurien de la Gravière lors de son audition à la Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, le 9 novembre 2006, semblent indiquer des difficultés du côté de la CNIL, certains anciens agents (ayant participé aux essais) ayant demandé à ne pas être inscrits sur la liste. D'autre part, M. Jurien de la Gravière a signalé aux sénateurs que le COSCEN n'avait pas sollicité d'étude précise justifiant la communication de cette liste.

Le Dr Gilles SOUBIRAN suggère que nous sollicitons une étude sur la mortalité et la morbidité des anciens travailleurs de Moruroa (à partir de la liste) comparée à la mortalité et la morbidité de l'ensemble de la population de la Polynésie française.

Concernant le suivi médical, M. John DOOM rappelle que la demande répétée de Moruroa e tatou pour la mise en place d'un service de consultation spécialisée pour les anciens travailleurs de Moruroa reste sans réponse concrète. Dans la discussion du « dossier santé » avec le DSND, il serait utile d'aborder la question du suivi médical, non seulement des populations du « triangle » autour de Moruroa, mais aussi des anciens travailleurs. Il faudrait proposer l'établissement d'une convention avec le ministère de la défense pour la mise à disposition d'un médecin de façon que ce suivi médical ne soit pas une charge supplémentaire au budget santé de la Polynésie française.

POINT 3 : SOLLICITATIONS DU HAUT-COMMISSARIAT SUR LES « DECONSTRUCTIONS »

MM Jacques VIAL et Eric DEAT font état de sollicitations téléphoniques de la part de M. Laurent de Feraudy, chef du Bureau de Défense du Haut-Commissariat, pour l'organisation d'une rencontre de représentants de leurs ministères avec M. Jurien de la Gravière le mardi 14 novembre 2006 à 11 h 30 sur la question des « déconstructions ».

M. Bruno BARRILLOT rappelle les faits. Par courrier du 11 octobre 2006, Mme Pia HIRO, présidente du COSCEN sollicitait Mme le Haut-Commissaire pour une rencontre entre le COSCEN et les services du Haut-Commissariat pour la mise en œuvre des propositions faites par M. Jurien de la Gravière lors de sa rencontre avec le COSCEN du 2 octobre 2006. En réponse, datée du 2 novembre 2006, Mme le Haut-Commissaire se félicitait de ce projet de coopération entre le Gouvernement de la Polynésie française et l'Etat et proposait une rencontre pour le jeudi 16 novembre 2006, suivie d'une réunion technique, sur les questions de « déconstruction » des anciennes emprises DIRCEN à Mangareva, Tureia, Reao, Pukarua et Hao. Par courrier du 8 novembre 2006, Mme Pia Hiro a donné son accord à cette rencontre du 16 novembre 2006 à 16 h dans les locaux du Haut-Commissariat.

Les choses étant ainsi fixées, des courriers séparés ont été envoyés le 8 novembre 2006 par le Haut-Commissariat aux Ministres de l'Équipement et du Développement Durable pour une rencontre avec M. Jurien de la Gravière le lundi 13 novembre sur la « déconstruction ». En réponse, un courrier commun signé de MM James SALMON et Georges HANDERSON, respectivement ministre de l'Équipement et ministre du Développement Durable daté du vendredi 10 novembre 2006 confirmait leur participation, dans le cadre du COSCEN, à la réunion technique sur les « déconstructions » prévue le jeudi 16 novembre à 16 heures au Haut Commissariat.

Les sollicitations nouvelles, par téléphone, de la part du Chef de Bureau Défense, revenant sur une réponse claire des ministres semblent déplacées. M. Jacky BRYANT estime que les relations avec le Délégué à la sûreté nucléaire de Défense et avec l'Etat sont telles que le COSCEN n'a pas intérêt à se présenter divisé sur un dossier aussi important. Les représentants de l'Etat et du ministère de la Défense doivent admettre que leur interlocuteur du Gouvernement sur le suivi des conséquences des essais nucléaires est le COSCEN.

Le COSCEN décide d'envoyer immédiatement un courrier à Mme le Haut-Commissaire pour confirmer la participation du COSCEN, accompagné des services compétents du Pays, à la réunion sur les « déconstructions » prévue le jeudi 16 novembre à 16 heures (pièce jointe à ce compte-rendu).

Le COSCEN décide que la délégation qui se rendra au Haut Commissariat pour la réunion « déconstruction » sera ainsi composée :

- Dr Charles TETARIA, Ministre de la Santé & Président du COSCEN
- Mme Unutea HIRSHON (Assemblée de la Polynésie française)
- M. Jacky BRYANT (Assemblée de la Polynésie française)
- M. Roland OLDHAM (Moruroa e tatou)
- M. John DOOM (Moruroa e tatou)
- M. Jacques VIAL (Ministère de l'Équipement)
- M. Philippe COURAUD (Service de l'Urbanisme)
- M. Pierre COISSAC (Ministère du Développement Durable)
- M. Bruno BARRILLOT (Ministère de la Santé)

Quelques points « généraux » sur la participation des services du Pays aux opérations de « déconstruction » ont été communiqués dans le courrier adressé à Mme le Haut-Commissaire :

- que les services du Pays concernés soient impliqués dans la préparation de ces travaux de « déconstruction » ;
- qu'un état des lieux environnemental soit établi sur les diverses îles et atolls concernés (Mangareva, Tureia, Pukarua, Reao, Hao) avec la participation du COSCEN et des services du Pays avant tous travaux de « déconstruction » ;
- que les travaux de « déconstruction », les réhabilitations ou les réaménagements fassent l'objet des procédures réglementaires au regard de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;
- que la destination des déchets de démolition soit clairement signifiée avant le début des travaux.

Concernant ce dossier, Mme Unutea HIRSHON fait part de l'agacement des élus et des habitants des îles et notamment de Mme Monique RICHETON, maire des Gambier qui est aujourd'hui prête à demander la rapide destruction totale de l'abri et du blockhaus de Mangareva pour « en finir » avec ces intrusions répétées des militaires. Elle a refusé que les militaires utilisent le matériel de la commune pour ces travaux de déconstruction.

M. Philippe COURAUD estime qu'il faut éviter la précipitation dans les travaux de « déconstruction » et que la tâche ne sera pas simple de concilier les exigences du respect d'un cahier des charges tenant compte des normes exigées par le Pays et le désir des responsables locaux de traiter ce dossier rapidement. MM Eric DEAT et Jacques VIAL proposent de dire à la réunion sur les « déconstructions » les exigences de la réglementation applicable concernant le respect de l'environnement, la gestion des déchets produits par les démolitions et l'attention particulière à porter sur les déchets toxiques, amiante notamment.

M. Roland OLDHAM demande également que l'on respecte les demandes des populations des îles de « garder » d'une certaine manière la « mémoire » de la période des essais qui a bouleversé l'existence de ces petites communautés. M. Bruno BARRILLOT estime qu'il n'est pas seulement besoin de « déconstruire » les vestiges de l'époque des essais nucléaires, mais aussi, en contrepartie du préjudice subi par la présence du CEP dans leurs îles, de contribuer concrètement de reconstruire une mémoire de ce qui a été vécu dans ces îles au temps des essais nucléaires.

POINT 4 : QUESTIONS DIVERSES

Mme Sabrina BIRK souhaiterait que le COSCEN puisse faire des propositions sur un aspect peu abordé dans le contentieux entre Polynésien et l'Etat sur les essais nucléaires. A son point de vue, le fait que les atolls de Moruroa et de Fangataufa soient désormais retirés pratiquement du patrimoine foncier de la

Polynésie française pour cause de pollution, il serait possible de demander des compensations foncières à l'Etat qui possède des réserves foncières importantes, notamment à Tahiti. Mme Sabrina BIRK propose une sorte d'échange foncier avec l'Etat.

Quelques réflexions ont été faites à ce propos et n'épuisent pas le sujet, notamment qu'il existe encore des revendications de propriété sur Moruroa et qu'une perspective d'échange foncier risquerait de poser des problèmes supplémentaires.

Compte rendu provisoire au 14 novembre 2006